

ARRÊTÉ
portant désignation des membres du jury d'examen
1er semestre
1ère session
de la Licence
1ère année
ÉCONOMIE
parcours Double diplômant en Économie et Droit

LA DIRECTRICE

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2025-2026, membres du jury d'examen (1er semestre 1ère session) de la
Licence
1ère année
ÉCONOMIE
parcours Double diplômant en Économie et Droit

M. ALBY Philippe, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;
Mme BOTTEGA Lucie, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;
M. CARPENTIER Mathieu, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ;
Mme COJOCARU Maria, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;
M. GANDOLFI Guillaume, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;
Mme JACQUEMIN Zoé, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS.

Article 2

Le jury sera présidé par Mme BOTTEGA Lucie, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 6 novembre 2025

La Directrice,
Victoria BARHAM

